

DECISION DU PRESIDENT.CA 012-2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de tarifs de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, Laboratoire CLIPSY

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver les tarifs de l'inscription au colloque « Adolescents dans le monde face à la pandémie », organisé le 27 avril 2022.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 25 janvier 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 25 janvier 2022



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			Faculté LLSH
	Nom de la structure			Laboratoire CLIPSY
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque Adolescents dans le monde le27/04/2022	COL22ADO	9,09 €	911EE32	Inscription étudiant 10€ TTC
Colloque Adolescents dans le monde le27/04/2022	COL22ADO	40,90 €	911EE32	Inscription individuel 45€ TTC
Colloque Adolescents dans le monde le27/04/2022	COL22ADO	72,73 €	911EE32	Inscription professionnel 80€ TTC

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFÉRENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES	
Conférencier Chili	1 500,00 €	montant HT Etudiants Nb participant montant TTC Etudiants	
Conférencier Canada	1 500,00 €	9,09 € 50 499,95 €	499,95 €
Conférencier Paris	500,00 €	montant HT Individuels Nb participant	
		40,90 € 80 3 599,20 €	3 599,20 €
		montant HT Professionnels Nb participant	
		72,73 € 10 800,03 €	800,03 €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFÉRENCIERS		montant HT Nb participant	
Conférencier Chili	200,00 €	montant HT Nb participant	- €
Conférencier Canada	200,00 €		- €
FRAIS DE RESTAURATION		FINANCEMENTS ATTENDUS	
Pauses café	1 580,00 €	ALM	200,00 €
Accueil soirée invités conférencier 12 personnes	420,00 €	UFR Lettres	250,00 €
Repas midi 25 personnes	500,00 €		
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS		FINANCEMENTS ACQUIS*	
(salles, vidéo projecteur...)		CLiPsy	300,00 €
AUTRES FRAIS		UA	500,00 €
Ouvrage	1 159,18 €	Chaire Enjeu[x] "Parole et Pouvoir d'Agir des enfants et des jeunes"	1 500,00 €
Frais de ommunication : programmes, affiches	50,00 €	SFR Confluences axe 6	560,00 €
Artiste	600,00 €		
TOTAL DEPENSES	8 209,18 €	TOTAL RECETTES	8 209,18 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom COMBIER Claudine
 Date le 24/01/22
 Signature



CONTROLE BUDGETAIRE **Budget équilibré**

Si vous avez bénéficié d'un soutien des collectivités, un rapport d'activité et un bilan financier seront demandés à l'issue de la manifestation.
 * les financements MIR sont exclus des recettes